

# La réparation du dommage corporel

Vendredi 30 juin 2023  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

**Jean-Marc SARAFIAN**,  
Spécialisé en dommage corporel, ancien assureur et réassureur, ancien Président du Comité Corporel France Assureurs

**Et Anne-Sophie DUVERGER**,  
Spécialisée en réparation du dommage corporel, avocat eassociée au Barreau des Hauts-de-Seine – Cabinet CRTD & Associés

## Organisé par :

**Et Xavier LEDUCQ**  
Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances  
Cabinet CRTD & Associés  
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

**Eurojuris - Wojo**  
82 avenue du Maine – 75014 Paris

## Spécialités / compétences :

Assurances, préjudice corporel

## Public visé

Avocats, juristes, assureurs

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 16 février au 10 juillet 2023 – Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Cette formation a pour objectif une mise à jour des dernières évolutions de la jurisprudence en réparation du dommage corporel dans le cadre de la loi Badinter et en droit commun.

### Rappel sur quelques éléments structurants

- 1) La loi du 5 juillet 1985
  - Statut juridique : un régime spécial
  - Champ d'application
- 2) La nomenclature Dintilhac
  - Présentation générale
  - Structuration de la réparation du dommage corporel
  - L'enjeu de l'autonomisation des postes
- 3) La mission d'expertise
  - Mission d'expertise médicale AREDOC
  - Mission d'expertise ANADOC

### Analyse approfondie de la jurisprudence : focus sur l'actualité récente

Tour d'horizon sur une sélection de décisions rendues par la Cour de cassation (près de 50 arrêts sélectionnés)

- 1) La procédure d'offre
- 2) Zoom sur quelques postes de préjudice à caractère extra patrimonial
  - Le DFP
  - Le Préjudice Esthétique
  - Le Préjudice d'agrément
- 3) Les postes de préjudices admis par la jurisprudence, au-delà de la nomenclature Dintilhac

### Zoom sur un point technique souvent peu maîtrisé : rente et capitalisation

- Quel champ d'application ?
- Mode d'indemnisation ou mode de paiement de l'indemnité ?
- La mécanique interne des barèmes de capitalisation
- Les différentes approches en présence (BCRIV/GP)
- Comparaison entre barèmes récents (Gaz pal 2020 0,30%, Gaz pal 2020 0%, Bcriv 2021 à taux variable, Gaz pal 2022 0%, Gaz pal 2022 -1%)
- La jurisprudence dominante en matière de capitalisation et de barèmes
- Les projets de réforme les plus récents

## Conclusion

Une actualisation des aspects litigieux de la réparation

Les points de vigilance

Les évolutions dans les pratiques actuelles des conseils des victimes.

Quelles approches possibles en défense ?

# La réparation du dommage corporel

Vendredi 30 juin 2023  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

**Jean-Marc SARAFIAN,**  
Spécialisé en dommage corporel, ancien assureur et réassureur, ancien Président du Comité Corporel France Assureurs

**Et Anne-Sophie DUVERGER,**  
Spécialisée en réparation du dommage corporel, avocat eassociée au Barreau des Hauts-de-Seine – Cabinet CRTD & Associés

## Organisé par :

**Et Xavier LEDUCQ**  
Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances  
Cabinet CRTD & Associés  
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

**Eurojuris - Wojo**  
82 avenue du Maine – 75014 Paris

## Spécialités / compétences :

Assurances, préjudice corporel

## Public visé

Avocats, juristes, assureurs

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 16 février au 10 juillet 2023 – Version 1



## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15 – 11h00 : Eléments structurants et début de l'actualité jurisprudentielle de l'année
- 11h10 – 12h45 : suite des actualités jurisprudentielles
- 13h45 14h45 : Zoom sur des points précis
- 14h45- 15h00 : échange avec les participants
- 15h- 17h00 : poursuite du zoom sur des points précis et conclusion
- 17h-17h30 : échange avec les participants et bilan de la formation

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. La journée s'articulera autour d'actualités jurisprudentielles de l'année et de zoom sur quelques points précis. Au terme de la journée, les participants :  
- auront eu accès aux 50 décisions essentielles rendues en la matière sur les deux dernières années par la 2e chambre civile de la Cour de cassation  
- connaîtront les tendances essentielles de la jurisprudence  
- sauront les points de droit sur lesquelles une vigilance accrue devra être portée dans les contentieux relevant de la réparation du dommage corporel. Un support écrit sera remis à chaque participant avec les références des décisions citées.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – Wojo 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.